

8^e Année. — N° 6

Juin 1926

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Participation de l'U. A. G. à la Contribution nationale volontaire. —
Notre contribution. — Assemblée générale des Amis des Soldats
Aveugles. — Au Congrès de l'Union Fédérale à Nice. — Le Ministre
des Pensions.

Notes et Informations

Le Groupement départemental du Rhône. — Ceux qui vivent. —
L'Argus de la Presse. — Avis. — A vendre. — Aux camarades de
Franceville. — Lettres de camarades.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre nous. — Procès-verbal de la réunion du
Conseil d'administration du 30 avril 1926. — Compte rendu de la
réunion du 16 mai de la Section départementale du Maine-et-Loire.

Administration :

Siège de l'U. A. G., 25, rue Ballu, PARIS (9^e)

TÉLÉPH. : Central 44-88 — Chèque postal : 160-31

8-P606

PRÉSIDENT D'HONNEUR

de l'Union des Aveugles de Guerre

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

COMITÉ DE PATRONAGE

M. BARTHOU;
M. le colonel FABRY, ancien ministre des Colonies;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire;
M. le général BALFOURIÉ;
M. BORREL, député, ancien sous-scrétaire d'Etat;
Mme Marthe BRANDÈS;
M. BRISAC, préfet;
M. J. RIDDELY CARTER;
M. Paul de CASSAGNAC, ancien député;
M. COTTIN, notaire honoraire;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;
M. DUOC, médecin-inspecteur;
M. FRIBOURG, député;
Miss Alice GETTY;
M. Justin GODART, ministre du Travail et de l'Hygiène;
Miss GRASS HARPER;
Miss WINIFRED HOLT;
Mme Léopold KAHN;
Mme Géo KESSLER;
M. KRUG;
M. LUGOL, sénateur;
Mme la maréchale MAUNOURY;
M. le docteur MORAX;
M. MEYER, conseiller d'Etat;
M. Henry PATÉ, député;
M. Pierre RAMEIL, député;
M^e HENRI-ROBERT, de l'Académie Française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;
Général SAINTE-CLAIRES-DEVILLE;
M. VALLERY-RADOT;
M. Constant VERLOT, député;
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

Participation de l'U. A. G. à la Contribution Nationale Volontaire

Le 19 avril, le président et le secrétaire général ont été reçus par M. Raoul Pérêt, ministre des Finances, auquel ils ont remis un chèque au nom de l'Union des Aveugles de Guerre, représentant notre part de souscription.

Nous publions, ci-dessous, la lettre qui a été remise au ministre, et celle que nous avons reçue de M. Raoul Pérêt, nous exprimant ses remerciements et toute sa sympathie pour notre Union.

*Le Président du Conseil d'administration
de l'Union des Aveugles de Guerre,
à Son Excellence, Monsieur le Ministre des Finances.*

Monsieur le Ministre,

L'Union des Aveugles de Guerre a salué, dans l'ouverture d'une souscription nationale en faveur du redressement du franc français, l'heureuse initiative qui doit améliorer sans nul doute la situation financière actuelle.

Les Aveugles de Guerre ont déjà beaucoup sacrifié pour la Patrie : Ils estiment qu'il est de leur devoir d'apporter, dans les circonstances douloureuses que traverse la France, leur très modeste part de contribution. C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous prions votre Excellence, de vouloir bien trouver ci-inclus un chèque de 2.000 francs (deux mille francs) notre participation à l'œuvre de salut commun.

Veuillez agréer, monsieur le ministre, l'expression de nos sentiments les plus respectueusement dévoués.

Le Président de l'Union des Aveugles de Guerre
Scapini.

Ministère des Finances
Secrétariat particulier
du ministre.

Paris, le 3 mai 1926.

Messieurs,

En vous faisant parvenir sous ce pli le reçu comptable et le certificat constatant votre souscription à la contribution volontaire, je ne

— 2 —

saurais manquer de vous exprimer de nouveau, avec toute ma gratitude, la très vive émotion que j'ai ressentie en recevant de vos mains cette généreuse offrande.

J'apprécie hautement le geste, que dans une noble pensée, vous avez tenu à faire en faveur de l'assainissement des finances publiques et je vous en remercie vivement.

Par votre bel exemple, vous montrez que ceux qui ont déjà le plus souffert sont encore prêts à tous les sacrifices quand il s'agit du salut du pays.

Veuillez agréer, messieurs, l'assurance de ma considération la plus distinguée et sympathiquement dévouée.

Raoul PÉRET.

Notre Contribution

Les Aveugles de guerre français, malgré leur nombre trop élevé, tiennent une bien petite place dans la nation, pourtant il leur est encore possible de payer une contribution efficace au pays.

Il ne s'agit pas ici de la contribution volontaire demandée actuellement à tous les citoyens. Certes, à titre d'exemple, chacun de nous doit individuellement répondre à l'appel de l'Etat selon ses moyens. Notre groupement lui-même a voulu faire un geste symbolique auprès de M. Raoul Pérét. Notons, en passant, que l'ancien Président de la Chambre a toujours été particulièrement bienveillant aux Aveugles de guerre, et que, en 1920, il nous aida puissamment.

Mais nous avons mieux à faire que d'apporter notre maigre argent à la caisse d'amortissement. Parlons et agissons avec tout notre esprit de combattants de 1914. Certes, il ne s'agit pas d'aller aux tranchées pour défendre le sol envahi. La tâche est tout de même plus facile; avec nos yeux clos, à côté de guides sûrs, nous avons à faire acte de Français qui veulent le pays libre.

Que dire et que faire, penserez-vous ? D'abord, nous ferons toute la propagande possible pour la réussite de la contribution volontaire. On s'adressera, bien entendu, à tous ceux qui n'ont pas fait la guerre ou qui n'en ont pas été les victimes. Nous dirons à tous les mécontents que nous aurions le droit de l'être plus qu'eux, et que ce n'est pas le moment de geindre sans utilité. Et surtout nous dirons à ceux qui essayent de « bourrer le crâne » par des bruits qu'on ne vérifie

— 3 —

jamais, et pour cause, qu'ils nous fichent la paix, à nous et à tout le monde.

Les temps sont durs, c'est vrai; ils le deviendront peut-être plus encore, c'est possible, mais que diable, la France n'est pas si malade qu'au moment où l'ennemi était sur la Marne, et si tout le monde y met du sien, nous sortirons victorieux de la crise que nous traversons, et plus vite que bien des gens le pensent.

Que faire individuellement ? C'est déjà beaucoup de donner l'exemple d'une vie courageuse et propre. Puis comme seuls nous ne pouvons faire davantage, laissons agir notre groupement; soyons certains que l'Union des Aveugles de Guerre saura, elle aussi, travailler au bien général, aujourd'hui lié plus que jamais à nos intérêts particuliers.

De même que chaque aveugle a son guide, notre groupement a ses amis pour l'aider, et, dans les circonstances difficiles que nous traversons, nos amis voyants, j'en suis certain, ne nous abandonnerons pas.

Grâce à leur précieux concours, sûrs de notre confiance, les dirigeants de l'U. A. G. feront leur devoir. Faisons le nôtre, aussi bien dans la capitale que dans le plus petit village. Concourrons avec énergie au relèvement moral du pays, prélude indispensable de tous les autres relèvements.

IZAAC.

Assemblée Générale des Amis des Soldats Aveugles

L'Assemblée générale des Amis des Soldats Aveugles a eu lieu le 8 mai. En raison du dixième anniversaire de la première Assemblée générale de la Société, l'Union des Aveugles de Guerre avait délégué plusieurs de ses membres. M. René Vallery-Radot, fondateur et président d'honneur des Amis des Soldats Aveugles, a prononcé une allocution où il a rappelé quels avaient été les commencements de cette Société, au mois de mars 1915.

Un passage très intime, que nous avons voulu citer, montre quels sentiments ont inspiré nos premiers camarades frappés.

« Dès le début de la guerre, sur l'initiative généreuse prise par d'excellents conseillers de l'Hospice National des Quinze-Vingts, membres de la Commission administrative, la clinique de l'hospice avait été aménagée pour donner des soins, tout le temps qu'il faudrait,

aux soldats dont la vue était menacée à la suite d'une blessure de guerre. On prévoyait alors une vingtaine de places.

« Vous vous rappelez les premiers frappés qui se dirigeaient vers la clinique, la tête à demi cachée par un pansement, la démarche vacillante, les bras appuyés sur un camarade. Ils s'avançaient les uns derrière les autres d'un pas inégal. Dans la journée, à l'heure des visites, j'étais attiré vers la clinique. Bien d'autres l'étaient aussi. Mais, outre le désir, le besoin que j'éprouvais d'être auprès de ces blessés, de leur témoigner une immédiate sympathie, j'avais une poignante association de sentiments.

Ma mère était aveugle.

Malgré ses 89 ans, sa présence d'esprit et de cœur était restée intacte.

Souvent le soir, assis près d'elle, à son foyer de veuve, elle devinait, au tremblement de ma voix, que je ne pouvais prendre mon parti de la regarder immobilisée dans son fauteuil, ou marchant dans sa chambre, à petits pas, et les mains en avant pour se protéger contre les meubles. Ses yeux que j'avais vus dans mon enfance, dans mon âge mûr et sur le penchant de ma vieillesse, ses yeux de bonté, pleins de lumière, je les voyais éteints. Son sourire me paraissait triste et comme inachevé, n'étant plus accompagné de son regard. Elle devinait, avec sa tendresse pénétrante, ce que je ressentais.

« — Ne pense pas à moi, me disait-elle, je suis à la fin de ma vie, pense à ceux qui ont vingt ans, aux soldats qui vont devenir aveugles.

« Depuis ce conseil, je ne les ai pas séparés d'elle. »

Au Congrès de l'Union Fédérale à Nice

Tous nos camarades savent que le Congrès de l'Union Fédérale s'est tenu à Nice les 3, 4 et 5 avril.

La presse en a donné de nombreux commentaires.

Nous publions ci-dessous les voeux émis qui nous intéressent plus particulièrement, et à l'adoption desquels nos délégués Scapini et Izaac ont apporté toute leur collaboration.

Nous reproduisons ensuite un article publié dans le Bulletin de la F. I. D. A. C., et qui fera mieux connaître à nos camarades ce qu'est l'Union Fédérale avec laquelle notre Union entretient de si bons rapports.

ECHELLE MOBILE OU FRANC-OR

Rapporteur : Paul Brousmeche

« Le Congrès, ému à la nouvelle que le Gouvernement étudie une échelle mobile pour les traitements des fonctionnaires et des retraités, demande que ce système ne soit pas envisagé sans que les victimes de la guerre, créanciers privilégiés de la nation, en bénéficient les premières;

« Et invite l'U. F. à en étudier, dès maintenant, les modalités d'application. »

BAREMES D'INVALIDITÉ

Rapporteur : Docteur R. Grasset

« Que le décret du 20 mai 1925, concernant la défiguration des « Gueules Cassées » ait un effet rétroactif et qu'en conséquence nos camarades ayant obtenu un pourcentage additif dit de « défiguration » soient considérés comme sous-estimés et non comme aggravés.

« Que le pourcentage de défiguration d'un mutilé à blessures multiples ayant déjà 100 % puisse entraîner l'article 12.

PENSIONS DE REVERSION

Rapporteur : René Cassin

« Le Congrès émet le vœu que les propositions en discussion relativement à la pension des veuves mariées après la blessure ou la réforme pour maladie, soient appliquées aux pensions de reversion comme aux pensions normales et exceptionnelles. »

« Considérant que le sacrifice trop méconnu, consenti par la jeune fille qui épouse un invalide de la guerre, mérite d'être récompensé;

« Que les accidents divers pouvant survenir quotidiennement aux pensionnés, et contre lesquels il ne peut souvent se garantir ni en atténuer les effets en raison de sa blessure ou de sa maladie;

« Considérant enfin qu'avec la législation en vigueur, il laisserait sa famille dans une situation très pénible au cas où l'accident entraînerait la mort;

« Emet le vœu que tout réformé de la guerre, atteint d'une invalidité égale ou supérieure à 60 %, soit « reversible » sur la tête de la femme ou des enfants de l'ancien militaire pensionné, dans le cas où

le décès n'est pas la conséquence directe de la blessure ou de la maladie contractée en service. »

APPAREILLAGE

Rapporteur : Sinsou

« Que les frais de déplacement accordés aux mutilés se rendant aux centres ou sous-centres d'appareillage soient relevés et qu'une indemnité soit accordée à la tierce personne qui accompagne les bénéficiaires de l'article 10;

« Que les yeux à double coque soient accordés au même titre que les yeux à simple coque sur demande de l'intéressé.

ASCENDANTS

Rapporteur : Georges Bernard

« En raison de la détresse profonde dans laquelle se trouvent les descendants — catégorie de victimes de la guerre particulièrement intéressante et trop souvent sacrifiée — le Congrès de Nice émet le voeu que, par priorité, d'actives et pressantes démarches soient effectuées par l'U. F. en vue de faire aboutir, dans le plus bref délai possible, le projet de loi Vincent Auriol rapporté par notre camarade Ricolfi qui, seul, donnerait pleine satisfaction aux vieux parents, ainsi que les projets Ducos (titularisation) et About (forclusion) et ceux précédemment déposés.

« Que les frais d'internement des réformés de guerre dans les asiles d'aliénés soient payés au titre de l'article 64 et que le montant de la pension soit réparti entre la femme et les descendants.

DROIT A PENSION

Rapporteur : Madame Cassou

« Qu'il y ait dans tous les cas droit à pension de réversion quand le taux d'invalidité est au moins égal à 60 % et que la bonne foi de la veuve ne pourra être mise en cause.

REDRESSEMENT DES TAUX

(Proposition Jules Boyer)

« Que le taux unique soit égal à la moitié de la pension qu'aurait actuellement le mari s'il avait été atteint d'une invalidité de 100 %;

« Que le taux de réversion soit égal au 1/3 de la pension de l'invalidé à 100 %, et à la moitié si le mari invalide de 100 % bénéficiait de l'article 10.

L'UNION FÉDÉRALE des Associations des Victimes de la Guerre (France)

L'U. F. n'est pas une Association. C'est une Fédération composée de groupements autonomes, s'administrant librement; la réunion spontanée de ces groupements a créé l'Union Fédérale. Le but de ces Associations était, en coordonnant leurs efforts, de créer l'unité de doctrine et d'action. Les statuts de l'Union Fédérale ont été élaborés par les Associations elles-mêmes. Il en résulte qu'ils ont un caractère largement démocratique et que les Associations ont conservé le pouvoir de décision, ne déléguant que le pouvoir d'exécution à des mandataires choisis par elles et restant sous leur contrôle.

Constitution de l'Union Fédérale

1° Chaque année a lieu une consultation à laquelle prennent part les délégués de toutes les Associations. Toute question est soumise au vote, les Associations disposant d'autant de voix qu'elles ont de membres pour lesquels elles ont cotisé à l'U. F. Le Congrès formule la doctrine d'ensemble. Il élit, au scrutin secret, les membres du Conseil d'administration, organe d'exécution ;

2° Chaque trimestre a lieu une consultation réunissant un délégué par département. C'est le « Comité Fédéral » qui se réunit à Paris. Il est chargé de régler les modalités de l'action générale, de veiller à l'exécution des décisions du Congrès et de contrôler l'action du Conseil d'administration ;

3° Le Conseil d'administration se compose de trente membres, élus au scrutin secret par le Congrès ;

Le C. A. nomme un bureau, qui assure la gestion quotidienne et prend les mesures urgentes ;

4° En outre, il existe une Commission de contrôle, composée de sept membres élus au scrutin secret par le Congrès ; cette Commission contrôle la gestion financière.

Traits caractéristiques de l'Union Fédérale

L'U. F. ne constitue pas un organisme séparé des associations qui la composent. Elle est représentée par des mandataires réguliers des Associations.

L'U. F. est une organisation ouverte à toutes les Associations

d'anciens combattants. Il suffit que ces Associations soient déclarées, conformément à la loi de 1921; que leur objet reste dans les buts généraux de l'Union ; et qu'elles n'aient aucun caractère politique ou religieux. L'affiliation est prononcée par le Conseil d'administration, avec recours, en cas de rejet, devant le Comité Fédéral.

Toutes les fonctions électives sont absolument gratuites.

Il est interdit aux administrateurs de se servir de leur titre en dehors de leurs fonctions à l'intérieur de l'U. F.

Une incompatibilité existe entre les fonctions d'administrateur et tout mandat législatif.

Force numérique sans cesse croissante de l'Union Fédérale

L'U. F. comptait en 1918.....	14.721	membres
— — 1919.....	68.597	—
— — 1920.....	119.896	—
— — 1921.....	191.800	—
— — 1922.....	251.253	—
— — 1923.....	282.253	—
— — 1924.....	297.000	—
— — 1925.....	318.000	—
— — 1926.....	340.000	—

Rôle de l'Union Fédérale

a) Cordonner les efforts des Associations ; porter leurs voeux à la connaissance des pouvoirs publics (son journal s'appelle *La France Mutilée*) ;

b) Préparer les projets législatifs basés sur les décisions des Congrès, et les faire adopter par le Parlement ; on retrouve le nom de l'U. F. dans toutes les discussions parlementaires relatives aux victimes de la guerre ;

c) Participer aux organismes créés en faveur des victimes de la guerre et anciens combattants : Office National des Mutilés (vingt membres élus sur quarante appartiennent à l'U. F.), Office National des Pupilles, Comités Départementaux de Mutilés et de Pupilles, Commission tripartite de contrôle des soins gratuits, Tribunaux des Pensions ;

d) Renseigner les associations et leurs membres sur les dispositions législatives, réglementaires et administratives les intéressant ; intervenir en faveur des victimes de la guerre (règlement des pensions, de jurisprudence, etc.).

L'œuvre de l'U. F.

En résumé, l'œuvre de l'Union Fédérale aura été :

a) Dans l'ordre social :

La loi des pensions ;

La réglementation des soins gratuits ;

La loi de reclassement social ;

La loi sur les Pupilles de la Nation ;

La protection des Anciens Combattants ;

La réforme du code de justice militaire.

b) Et dans l'ordre moral :

L'effort vers la paix par l'entente entre les combattants alliés et l'organisation de la Société des Nations.

Le bureau de l'U. F.

Présidents honoraires : Gaston Vidal, Marcel Lehmann, Henri Pichot, René Cassin et Paul Brousmiche.

Président : Maurice Randoux.

Vice-Présidente : Mme Jeanne Callarec.

Vice-Présidents : Docteur R. Grasset et Léon Viala.

Secrétaire général : Paul Brousmiche.

Secrétaire générale adjointe : Mme Elisabeth Cassou.

Trésoriers généraux : Jean Penquer et Louis Fontenaille.

Délégué à la Propagande : A. Delrieu.

Au sein de la F. I. D. A. C., l'Union Fédérale est représentée par Mme Cassou, MM. Brousmiche, Fontenaille et Vaillant.

Le Ministre des Pensions

(Extrait du Bulletin de la F. I. D. A. C. du 1^{er} mai 1926)

En ces jours d'oubli, quand la reconnaissance que l'on doit à nos morts pour leur sacrifice, à nos mutilés pour les souffrances et les misères qu'ils ont endurées, aux veuves et aux enfants de nos héroïques camarades, trop tôt disparus, pour le triste sort auquel les a voués la guerre, il est vraiment réconfortant et encourageant de trouver un homme qui, lui, n'a pas oublié et s'est consacré à défendre les droits des anciens combattants, à aider les mutilés, les veuves et les orphelins.

Je parle de M. Paul Jourdain, ministre des Pensions.

M. Jourdain a connu les tristesses de la guerre à Altkirch. Fait prisonnier dès le début des hostilités, il faillit être fusillé et ne dut son salut qu'au retour victorieux des troupes françaises.

Nommé comme attaché militaire adjoint de l'ambassade française à Berne, en 1915, il a rendu les plus éminents services, en étroite collaboration avec l'attaché militaire britannique, non seulement à ses compatriotes, mais aussi à ses compagnons d'armes alliés.

De retour à Altkirch, après la guerre, il avait repris sa profession d'industriel et avait recommencé la construction de ses usines et de son château, presque entièrement détruits par les Boches, quand la reconnaissance de sa Patrie pour les services qu'il avait rendus pendant la guerre, est venue l'arracher à ses occupations personnelles.

Nommé ministre du Travail, en 1919, dans le ministère de M. Clemenceau, il a été de nouveau choisi comme ministre des Pensions par l'actuel Président du Conseil, M. Briand. Depuis son arrivée à la tête de cet important ministère, il a déployé le zèle le plus affectueux et le plus dévoué pour la cause des anciens combattants, tenant à honorer de sa présence les congrès, les conférences et les dîners de nos camarades français, comme il le faisait dernièrement à Nice au Congrès de l'Union Fédérale, comme il a promis de le faire encore prochainement au Congrès de l'Association Générale des Mutilés de la Guerre, où il présidera à Metz, à côté de M. le Président de la République Française, le banquet d'honneur.

M. Jourdain a étudié les besoins et les voeux des victimes de la guerre et des combattants français, avec le soin le plus attentif et s'est efforcé de leur faire rendre justice. Il y a pleinement réussi. Sous son ministère a été votée l'importante loi du 9 janvier 1926 qui ouvre aux anciens combattants un nouveau délai (jusqu'au 31 décembre 1926) pour faire reconnaître leur droit à pension et supprime tout délai pour l'augmentation de la pension, à ceux qui en sont déjà titulaires, au cas où leur état viendrait à s'aggraver. De même, il a amélioré la situation des blessés nerveux et des paludéens, en revisant les taux des pensions qui leur sont allouées.

La façon dont cet homme de grande valeur acquitte sa dette de reconnaissance envers nos glorieux morts français, qui ont si lourdement payé l'impôt du sang, constitue le plus bel exemple pour les ministres des autres nations alliées.

• La F. I. D. A. C. offre respectueusement ses remerciements à M. Paul Jourdain pour son dévouement à la cause des anciens combattants qui nous est chère et ses vœux les plus sincères pour le succès de l'œuvre qu'il a entreprise.

Fred. W. ABBOT,
Président de la Commission de Propagande.

NOTES & INFORMATIONS

Le samedi 24 avril 1926 a eu lieu à l'église Saint-Roch, une cérémonie à la mémoire des officiers, soldats et marins français et alliés morts pour la France. Cette cérémonie fut présidée par S. E. le cardinal Dubois, archevêque de Paris.

De nombreuses délégations d'anciens combattants français et alliés y assistaient avec leurs drapeaux. Parmi elles, se trouvait l'U. A. G., représentée par plusieurs de nos camarades pilotés par notre tout dévoué Président du Comité d'Action.

Une allocution fut prononcée par le P. Joseph Bernard, missionnaire, ancien combattant, qui rappela les angoisses et les épreuves de la guerre, trop oubliées, hélas ! aujourd'hui, ainsi que la reconnaissance due à tous ceux, morts et vivants, dont les sacrifices héroïques ont donné la victoire à la France. Il dit la nécessité de l'union entre anciens combattants — comme entre tous les Français — pour que ne soit pas perdu le bénéfice de cette victoire, si chèrement gagnée par notre pays.

Après l'allocution, une quête fut faite par de jeunes Alsaciennes en costume du pays, au profit du monument national de l'Hartmannswillerkopf qui s'élève, dès maintenant, au-dessus de la plaine d'Alsace, souvenir des combats tragiques qui se sont livrés sur ce sommet.

LE GROUPEMENT DEPARTEMENTAL DU RHONE

18, rue Waldeck-Rousseau, Lyon

L'Assemblée générale annuelle est fixée au dimanche 27 juin, à 14 h. 30, Mairie du 3^e arrondissement, rue Duguesclin.

Ordre du jour :

Compte rendu moral et financier ;

Renouvellement du Bureau ;

Organisation d'une fête d'hiver ;

Questions importantes.

Les adhérents désireux de prendre la parole pour des observations ou modifications, sont priés d'en aviser par lettre le Président du Groupe quinze jours avant l'Assemblée.

Les membres de l'U. A. G. n'ayant pas encore adhéré sont instamment priés de se faire inscrire au siège.

CEUX QUI VIVENT, par Jean Marot

La mode n'est plus aux livres de guerre. C'est un peu de leur faute : la plupart déçoivent celui qui l'a faite, parce qu'ils accommodent la vérité selon l'esprit de parti, par souci d'embellir, de flatter ou d'accuser.

Voici un livre qui ne vise qu'à être vrai.

Un combattant raconte ce qu'il a vu, pense et s'émeut simplement, sincèrement. L'âme véritable de la tranchée revit dans ses notes.

L'ouvrage est vendu au profit des Pupilles de la Nation (3 francs franco, chez l'auteur : 1, rue de la Maillarderie, à Laval (Mayenne). Compte courant postal 8979, Rennes).

L'Argus de la Presse (fondé en 1879) vient de publier une nouvelle édition de « Nomenclature des Journaux et Périodiques en Langue Française paraissant dans le Monde entier » ; c'est un volume de près de 800 pages, contenant plus de 10.000 noms de publications différentes, qui représente un long et patient labeur. « Nomenclature » sera l'auxiliaire de tous ceux qui ont besoin des lumières de la Presse française.

AVIS

Nous demandons aux camarades qui désirent nous consulter pour des questions financières, de vouloir bien nous faire parvenir leurs lettres en noir, et non en Braille; les chiffres, en effet, dans ce dernier genre d'écriture, étant souvent illisibles.

Le camarade Reynes, 48, rue de la Mairie, à Carcassonne, nous prie d'insérer qu'il est acheteur d'une machine à tricoter 80, Jauge 7, de préférence Marque Dubied.

S'adresser directement au camarade.

Le camarade G. Galis, à Villeton, par Tonneins (Lot-et-Garonne), nous prie d'insérer qu'il est acheteur d'une Machine Dubied 50 ; faire offres.

D'autre part, ce camarade a à vendre une surjeteuse Dubied en très bon état. Affaire intéressante.

S'adresser directement à l'intéressé.

Le camarade Marchand-Mauduit, Le Breil-sur-Mérize (Sarthe), a l'avantage d'informer ses camarades qu'il fabrique la lavette en fil à des prix très avantageux.

Un de nos membres associés, M. E. Vuichard, à Salon (Bouches-du-Rhône), huiles, savons, cafés, offre la représentation de sa maison à nos camarades. Les affaires se traitent surtout par relations de parenté et d'amitié.

Le gain à réaliser est appréciable et nos camarades trouveront dans cette occupation un attrait réel.

A VENDRE

Un métier Jacquot : 0 m. 80/7,36.

Un métier Jacquot : 0 m. 70/7,36.

Un métier à tricoter : 0 m. 60/36.

Un métier « Saçon », type C. P.

Une gratteuse à chardons.

Bobinoir et dévidoir.

S'adresser à M. Paul Martin, 10, rue de l'Union, à La Courneuve (Seine).

AUX CAMARADES DE FRANCEVILLE

L'Epicerie-Crémerie « Au Clos Normand », à Franceville, fait part aux camarades qu'elle leur fera une réduction de 5 0/0.

DU CAMARADE LACOTAS

Grands vins de table des Etablissements Coste-Folcher

(échantillons gratuits sur demande)

Barrique Demi-barr.

Vin rouge coteau, 9°.....	385	210	
Vin rouge coteau, supérieur, 10°.....	405	220	
Vin rouge coteau, supérieur, vieux, 10° ..	415	225	
Vin rouge Saint-Georges, 10°.....	425	230	
Vin rosé, 9°5.....	415	225	
Vin blanc Picpoul, 10°.....	445	240	

Ces prix à la barrique de 220 litres, ou la demi-barrique de 110 litres, franco de port, de régie et de logement ; à domicile dans Paris et la Seine, sur gare destinataire dans les autres départements.

LETTRE DU CAMARADE BUCKEL, de Strasbourg

Je profite de l'occasion qui s'est offerte, lors de l'Assemblée générale de l'U. A. G. du mois de novembre, au sujet de l'insigne des grands blessés demandée par les Aveugles de Guerre alsaciens-lorrains, blessés dans l'armée allemande.

Ayant pris connaissance du compte rendu de ladite Assemblée, je tiens à vous faire connaître mon opinion sur ce cas, de même que le camarade Charlat dans le Bulletin du mois de décembre.

Etant Alsacien, mais blessé dans les rangs français, je crois connaître le cas de plus près peut-être que beaucoup de mes camarades de l'intérieur et je suis pleinement convaincu que ce geste de camaraderie envers nos concitoyens alsaciens-lorrains ne sera pas perdu.

Etant chevalier de la Légion d'honneur et porte-drapeau de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est, j'ai assisté à la remise du drapeau à l'Amicale par le Président de la République, le 1^{er} juin 1925, à Strasbourg.

Tous ceux qui ont vu ces hommes suivre le drapeau tricolore sont émus de la confiance qu'ils avaient dans ce symbole de la France.

Je m'allie donc au camarade Charlat, ainsi qu'au camarade Petit-jean, président de l'Amicale des Aveugles de Guerre de l'Est, pour prier les camarades de l'intérieur, d'accorder cet insigne aux Aveugles de Guerre alsaciens-lorrains.

Croyant que l'avis d'un Alsacien vivant parmi ces anciens soldats allemands pourrait être de quelque utilité dans le présent cas, je vous prierais encore de vouloir faire insérer cette lettre dans un prochain Bulletin.

BUCKEL.

Note du Bureau. — Le Conseil d'administration, dans sa séance du 30 avril 1926, après avoir pris connaissance de la lettre de Buckel, en décide l'insertion dans le Bulletin, et déclare qu'elle n'est nullement hostile à ce que cette distinction soit donnée aux Alsaciens-Lorrains, Aveugles de Guerre, ayant combattu dans les rangs allemands, et devenus depuis Français.

Chronique de l'U. A. G.

CAISSE FRATERNELLE

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 15 janvier et le 15 février, une somme de 5.850 francs, se répartissant comme suit :

Naissances	4.000
Secours	1.250
Pensions rejetées	600

Il y a lieu d'ajouter à ces 5.850 francs, une somme de 1.700 francs pour prêts d'honneur et une somme de 10.000 francs pour prêts de maisons familiales.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner quatorze demandes de secours, dont sept n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Gohiec, de Concarneau (Finistère), nous font part de la naissance de leur fils, Raymond, né le 25 mars 1926.

Notre camarade et Mme Epaud, de Landevieille (Vendée), nous font part de la naissance de leur fils, Gilbert, né le 14 avril 1926.

Notre camarade et Mme Landais nous font part de la naissance de leur fille, Christiane, née le 7 avril 1926.

Notre camarade et Mme Devienne, de Cochet (Seine-et-Oise), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Roger, né le 2 mars 1926.

Notre camarade et Mme Urvoy, de Pougongnière-Plérin (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fils, Arsène, né le 28 mars 1926.

Notre camarade et Mme Guillou, de Riec-sur-Belon (Finistère), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Joséphine, née le 16 avril 1926.

Notre camarade et Mme Masson, de Plougasnou (Finistère), nous font part de la naissance de leur fille, Josette, née le 24 avril 1926.

Notre camarade Leblond, de Deville-les-Rouen (Seine-Inférieure),

nous font part de la naissance de leur fille, Germaine, née le 21 avril 1926.

Notre camarade et Mme de Rupé, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Josette, née le 24 avril 1926.

Notre camarade et Mme Parent, de Paris, nous font part de la naissance de leur fille, Arlette, née le 19 avril 1926.

Notre camarade et Mme Gaston Magnin, de Lyon (Rhône), nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Elise, née le 22 mars 1926.

Notre camarade et Mme Derunder, de Calais (Pas-de-Calais), nous font part de la naissance de leur fille, Colette, née le 2 mai 1926.

Notre camarade et Mme Barde (Cyprien), de La Sauvetat-sur-Lède, nous font part de la naissance de leur deuxième enfant, Denise, née le 6 mai 1926.

Notre camarade et Mme Vigier (Joseph), de Saint-Flour (Cantal), nous font part de la naissance de leur huitième enfant, René, né le 9 mai 1926.

Notre camarade et Mme Ramspacher (Aloïs), de Schweinheim (Bas-Rhin), nous font part de la naissance de leur fils, Rémy, né le 12 mai 1926.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de notre camarade Cavagnat (Auguste), de Lyon (Rhône), décédé le 26 avril, à l'âge de quarante-six ans.

De la femme de notre camarade Menager (Fernand), de Persan (Seine-et-Oise), décédée le 13 mai 1926, à l'âge de trente-cinq ans.

De la naissance et du décès de la fille de notre camarade Parlan, de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine).

Du décès des deux fillettes de notre camarade Gable, d'Auxelles-le-Haut, décédées le 27 avril, à sept mois et demi.

De la mère de notre camarade Cardot (Désiré), décédée le 30 mars 1926, à l'âge de cinquante-sept ans.

Du beau-père et de la mère de notre camarade Vidil, d'Aix-en-Provence, décédés le 5 mai 1926, à l'âge de soixante-dix et cinquante-neuf ans.

Du père de notre camarade Landais, de Rouen (Seine-Inférieure), décédé le 18 mars 1926, à l'âge de soixante-douze ans.

Du père et de la mère de notre camarade Guillot (Michel), de Sancoins, décédés tous les deux le 28 avril 1926.

Du père de notre camarade Dupeu, de Vierzon (Cher), décédé le 10 mai 1926, à l'âge de soixante-dix ans.

De la belle-mère de notre camarade Anthene (Claude), de Vichy, décédée à quatre-vingt-trois ans.

De la belle-mère de notre camarade Levie (Marcel), décédée le 8 avril 1926.

De la grand'mère de notre camarade Malingre, décédée le 6 mai 1926, à l'âge de soixante-seize ans.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-Verbal de la réunion du Conseil d'Administration

du 20 Avril 1926

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

Sont présents :

Scapini, Courteix, Grillet, Noireaux, Conan, Bardoux, Bertrand, Dufourc, Favret, Fauvel, Izaac, Lauté, Malgat, Virot.

Excusés :

Amar, Bois, L'Evesque, Bloncourt.

Ont donné leurs pouvoirs :

Au Président : Bois, L'Evesque ;

Au secrétaire général : Bloncourt, Toudouri ;

A Noireaux : Derunder ;

A Favret : Cabasson, Laffargue, Robert ;

A Lauté : Amar.

Ont écrit :

Bois, Cabasson, Derunder, L'Evesque, Robert (Maurice), Toudouri.

1° Lecture du procès-verbal de la dernière séance :

Adopté (Paris et province).

2° Lecture de la situation financière :

Adoptée (Paris et province).

3° Participation de l'U. A. G. à la Contribution volontaire nationale :

Le Président indique au Conseil d'administration que le Bureau, d'accord avec la Commission des Finances, a remis à M. Raoul Péret

une somme de deux mille francs comme participation à la Contribution volontaire nationale.

M. le Ministre des Finances a été très touché de ce geste de la part de l'Union.

Le Président demande au Conseil de bien vouloir le ratifier.

Approuvé à l'unanimité des membres présents :

Scapini, Courteix, Grillet, Noireaux, Conan, L'Evesque, Amar, Bardoux, Bloncourt, Bois, Cabasson, Derunder, Dufourc, Favret, Fauvel, Izaac, Laffargue, Lauté, Malgat, Robert (Maurice) Toudouri, Virot.

4^e Compte rendu des délégués de l'U. A. G. au Congrès de l'Union Fédérale à Nice :

Scapini et Izaac, qui ont été délégués à ce Congrès, font part du bon accueil qui leur a été réservé, et mettent le Conseil au courant des vœux qui y ont été adoptés.

Izaac souligne tout l'intérêt qu'il y a pour notre Union de suivre de très près les travaux entrepris par les autres groupements de mutilés, et qui intéressent la cause générale.

Le Conseil, après avoir entendu les explications de Scapini et d'Izaac, leur exprime toute sa reconnaissance, et les félicite vivement pour la façon si parfaite dont ils ont accompli leur mandat.

Favret dépose ensuite la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre
« remercie bien cordialement l'Union Fédérale de la façon chaleureuse dont elle a accueilli les délégués de l'Union des Aveugles de Guerre, et profite de cette occasion pour lui manifester ses sentiments de bien vive et bien affectueuse sympathie,

« Souhaite une cordiale bienvenue au camarade Randou, nouveau
« Président de l'U. F. »

Adoptée à l'unanimité.

5^e Désignation des délégués aux prochains Congrès suivants :

7^e Congrès de l'Union Nationale des Combattants, à Arras, du 13 au 16 mai : Scapini.

Congrès National de la Fédération Nationale des Associations Françaises de Mutilés, Réformés et Veuves de Guerre (Fédération Maginot), du 14 au 16 mai prochain, à Bernay (Eure) : Izaac.

Congrès de l'Association Générale des Mutilés de la Guerre, à Metz, les 22, 23 et 24 : Scapini, Favret.

Assemblée générale des Amis des Soldats Aveugles à Paris, le samedi 8 mai : Conan, Favret, Grillet.

Le Comité Commémoratif de l'Argonne nous invite au service solennel pour les morts de l'Argonne, le dimanche 16 mai, à 10 h. 30 précises, en l'église Saint-Louis des Invalides.

M. de Traversay, président du Comité d'Action, accompagnera la délégation.

Lecture de la lettre du camarade Buckel, Alsacien-Lorrain, ayant combattu dans les rangs français, et informant le Conseil qu'il serait heureux de voir les Alsaciens-Lorrains ayant combattu contre leur gré dans les rangs allemands, porter un insigne distinctif.

Buckel demande l'insertion de sa lettre au Bulletin.

Le Conseil ne voit aucun inconvénient à ce que cette satisfaction soit accordée aux Alsaciens-Lorrains, et décide la publication de la lettre de Buckel.

Sur la demande de Bardoux, le secrétaire général indique qu'une délégation du Bureau a été reçue par le ministre des Pensions pour lui remettre les vœux émis lors de notre dernière Assemblée générale.

Admission des trois nouveaux camarades :

Ballet (Louis), 100 0/0, titre définitif ;
Jeanniart (Georges), 100 0/0, article 10, titre définitif ;
Boitel (Edmond), 100 0/0, titre définitif.

Adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à 17 heures.

Section Départementale du Maine-et-Loire de l'U. A. G.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 16 MAI 1926

Les Aveugles de guerre du Maine-et-Loire se sont réunis, le dimanche 16 mai, dans les salons de l'Hôtel de la Boule d'Or, à Angers.

Etaient présents : les camarades Bernier, Blaize, Brevet, Cointepas, Duverger, Girardeau, Leveau, Mauriceau, Monfort, Moron, Panterne, Salembier.

S'étaient fait excuser : les camarades Boudeville, Chupin, Gallard, Lasblez, Pichonneau, Piron.

Assistaient également à la séance, M. de la Villebriot, président du Comité de Patronage de la Section.

A l'issue d'un petit banquet intime, Panterne remercie M. de la

Villebœuf de la nouvelle preuve de sympathie qu'il nous donne en nous honorant de sa présence, et le prie d'être notre interprète auprès des membres du Comité de Patronage, qu'il préside avec tant de dévouement, pour présenter à chacun l'expression de notre gratitude et de notre vive reconnaissance pour l'appui moral et matériel que ce Comité veut bien nous accorder en toutes circonstances.

Les camarades prennent ensuite connaissance de la situation financière à ce jour, et sont en même temps informés de l'heureux résultat obtenu au cours de la fête organisée au Théâtre d'Angers, en mars dernier, par notre Comité de Patronage au profit de la Section.

A l'unanimité des membres présents, il est fait confiance au Bureau de l'U. A. G. et à son Conseil d'administration pour obtenir que les pensions soient mises en harmonie avec le coût sans cesse croissant de la vie.

La séance est levée à 16 heures.



TABLEAU D'HONNEUR

IZAAC, président honoraire.
BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.
FAVRET, secrétaire général honoraire.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : SCAPINI; vice-présidents : COURTREIX, GRILLET, NOIREAUX.

Secrétaire général : CONAN.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : AMAR, ANTOINE, ARNAULT, BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, CABAS-
SON, DERUNDER, DUFOURC, FAUVEL, FAVRET, GOUBIN, IZAC, LAFFARGUE, LAGARDE,
LALLEMENT, LAUTÉ, LELOUP, MALGAT, NICOLAI, ROBERT (Maurice), TOUDOURI,
VIROT.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, Président d'honneur;
M. le Baron de TRAVERSAY, Président;
Mlle ARBEL, Vice-Présidente;
M. MEYNADIER, Vice-Président;
M. OSCAR BLOCH, Secrétaire adjoint;
M. AUTERBE, Actuaire à la Compagnie « L'Union »;
M. Marcel BLOCH.
Mme BROQUIN.
M. CHEPFER.
M. Pierre CHÉROT.
Mme CHEVALIER.
Mme CONTAMIN.
M. DUBRANLE, Inspecteur des Ecoles de Rééducation.
Mlle JLAGUIER.
Baronne de GROTHUSS-GERNANDT.
Mme HENRI.
Mme KALT.
Mme L'EVESQUE.
Mme LÉVY-WEISS.
M. MAYER.
Mme MEYER.
Mme MUS.
M. PASCAL.
Dr SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

Mme Gay, Boën (Loire), 10 fr. — Mlle Bret, professeur à l'Ecole primaire supérieure, à Charolles (Saône-et-Loire), 100 fr. — Les élèves de la classe de mathématiques du Lycée Henri IV, à Paris, 3.197 fr. — Mlle de Freycinet, à Paris (affectation Maison de Repos à Franceville), 50 fr. — M. Pierre Genin, à Bayonne, 25 fr. — Mme Couleru, à Tours, 50 francs.

MOIS D'AVRIL

